

COMMUNE DE PONSAS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUILLET 2018

Date de convocation : 10 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juillet, à 19 heures 15,

Le conseil municipal de la commune de PONSAS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Christine PROT, maire.

Présents : Marie-Christine PROT, Yvan BLACHON, Jean-Luc ROUX, Alain GIRARDET, Laurent CHALLIER, Chantal BESSON, Jacques GACON, Philippe CAILLET, Marie-Christine THOULOUSE.

Absentes excusées : Nathalie GOMES DA SILVA, Peggy VIOT.

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Yvan BLACHON.

Mme le maire rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion (20 juin 2018) et demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu. Aucune observation.

1- AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION DE REHABILITATION A PONSAS ENTRE LA COMMUNE DE PONSAS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2017-03 du 25/01/2017 valant transfert du droit de préemption de la commune à la communauté de communes pour l'acquisition de la parcelle n° B 304,

Vu la délibération N° 2017-17 du 10/05/2017 portant approbation de la convention d'accompagnement avec la communauté de communes Porte de DrômArdèche,

Il est exposé ce qui suit :

La commune de Ponsas a sollicité l'accompagnement de la communauté de communes Porte de DrômArdèche pour conduire à bien une opération de réhabilitation en centre village en vue de sauvegarder le dernier commerce et de réhabiliter les logements à l'étage.

Porte de DrômArdèche a ainsi acquis par préemption les parcelles B304 et B298, situées place de la mairie et a fixé les modalités de son accompagnement dans le cadre d'une convention.

Cette opération de renouvellement urbain a été confiée au bailleur social Habitat Dauphinois. Le projet prévoit la réhabilitation du local commercial pour l'accueil d'une boulangerie et la réhabilitation des logements à l'étage pour la création de deux logements locatifs sociaux.

Le permis de construire étant prêt à être déposé et le montage financier de l'opération étant définit, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche propose un avenant à la convention initiale portant notamment sur :

- L'exclusion du projet de l'immeuble cadastré section B N°295,
- Le fait que le bailleur social cédera après rénovation à la commune de PONSAS le rez-de-chaussée de l'immeuble B304 après mise en copropriété dudit immeuble, ainsi que le bien non délimité cadastré section B N° 298.

Afin de prendre en considération les évolutions du projet, les modalités d'intervention de l'intercommunalité et de la commune mentionnées dans la convention d'assistance avec la commune sont ajustées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le conseil municipal :

- **DECIDE d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement modifiant les modalités d'intervention de chacune des parties.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.**

2- CONVENTION REVERSEMENT PART COMMUNALE PAR LE BENEFICIAIRE DE RACCORDEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE BT

Mme le Maire informe le conseil municipal que le projet de construction d'une maison individuelle, sur les parcelles A841-843-845 et B 1032 appartenant à M. Michel FABRE, nécessitent un raccordement au réseau électrique BT. Les travaux de raccordement au réseau électrique seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, avec une participation de la commune de 1 642,44 € (forfait communal).

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver les travaux de raccordement au réseau BT précités et de demander au bénéficiaire le reversement à la commune de la participation communale.

Elle donne lecture du projet de convention définissant les modalités de ce reversement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le conseil municipal :

- **Approuve les travaux** de raccordement au réseau BT précités,
- **Décide** de demander, par convention, au bénéficiaire, le reversement de la participation communale,
- **Approuve la convention** à passer avec M. Michel FABRE pour ce reversement,
- **Autorise Mme le Maire à signer ladite convention** et toute pièce s'y rapportant.

3- QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Affiché le 20 juillet 2018

Le Maire,
Marie-Christine PROT